

Les enseignes alertent sur les injonctions contradictoires autour des parkings dans les zones commerciales et proposent une définition dans l'esprit de la loi

Si la loi Climat votée en février dernier prévoit l'installation d'ombrières photovoltaïques, son application risque de s'opposer à la mise en œuvre d'autres injonctions environnementales et sociales.

La volonté de mutabilité des zones commerciales exprimée la semaine dernière lors du lancement du Plan de transformation des zones commerciales pourrait être empêchée par un projet de décret concernant la définition de couverture de la surface des parcs de stationnement par des ombrières photovoltaïques, décret nécessaire à l'application des lois Climat et AER. Perifem propose une nouvelle définition pour concilier l'ensemble des intérêts.

Alors que 21.000 magasins et centres commerciaux sont concernés par l'obligation d'installer des panneaux photovoltaïques sur leurs parkings, le décret d'application de la Loi Climat risque d'entraver d'autres ambitions gouvernementales, notamment autour du Plan de transformation commerciale.

En effet, pour s'appliquer, **les loi Climat et AER nécessitent la définition de la superficie d'un parc de stationnement**. Le projet de décret propose **une définition extensive qui englobe l'ensemble des surfaces des places de stationnement et des allées de circulation**. Dans les faits, un parc de stationnement est constitué en moyenne pour moitié de places de stationnement et pour moitié d'allées de circulation.

Or ces allées de circulation sont utilisées non seulement par les clients, mais aussi par les véhicules de secours (voies pompiers), les camions servant à la logistique, voire à l'accès à des équipements techniques comme la récupération des déchets. Pour toutes ces raisons opérationnelles, la majorité des parkings ne pourront pas couvrir leurs allées de circulation avec des ombrières photovoltaïques. **Ainsi, pour couvrir la moitié de la superficie et répondre à l'objectif fixé par la loi Climat, il faudra la plupart du temps couvrir l'ensemble des places de stationnement du parking.**

Et c'est bien là où les injonctions contradictoires neutralisent les différentes politiques publiques. La couverture totale des places de parkings **figera leur surface foncière pour plus de 20 ans et il ne sera alors plus possible de faire évoluer les sites commerciaux et leurs parkings attenants** contrairement aux souhaits de renouvellement urbain exprimés lors du lancement du Plan de transformation des zones commerciales.

Les 130 enseignes représentées par Perifem alertent donc les pouvoirs publics sur ces injonctions contradictoires. La fédération a proposé dans la consultation publique sur la définition du décret de revenir à l'« esprit de la loi », de modifier le projet de décret et de préciser que les voies et cheminements de circulation incluses dans la définition sont dédiés aux cheminements de circulation des véhicules légers automobiles excluant les voies d'accès à usage multiple. Ainsi, les parkings des zones commerciales pourront à la fois être intégrés dans les politiques publiques de transition énergétique, écologique, commerciale et de logement.

Contact presse :

Émilie Delozanne : emilie.delozanne@plegma.fr - +33 (0)6 30 60 87 35

À propos de Perifem :

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable. Depuis plus de 40 ans Perifem fédère l'ensemble des acteurs de la distribution : intégrés, indépendants, dans le secteur alimentaire et du commerce spécialisé, centres commerciaux, ainsi que leurs fournisseurs, autour des préoccupations d'environnement, d'énergie, de sécurité et d'innovation technologique. Tous ensemble, notre mission est de décrypter les réglementations, favoriser le développement et le déploiement de solutions technologiques dédiées, impulser et contribuer à l'élaboration des lois qui régissent ce commerce responsable. Plus d'infos sur www.perifem.com et www.magasinresponsable.com